

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

Comité II

Proposition de révision de la résolution Conf. 10.9, *Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique* de l'Annexe I à l'Annexe II

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par la Côte d'Ivoire, en consultation avec le Secrétariat après discussion sur la base du document CoP16 Doc. 73 (Rev. 1) à la septième séance du Comité II.

A l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent établira un groupe de travail chargé de réviser la résolution Conf. 10.9, s'il y a lieu, et présente ses propositions à la 17^e session de la Conférence des Parties. Le groupe de travail travaillera, dans la mesure du possible en anglais et en français, en consultation et en collaboration avec tous les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.